



Bruxelles, le 12 février 2016
(OR. en)

5685/1/16
REV 1

EDUC 15
SOC 44
EMPL 28
JEUN 12
ECOFIN 61

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	5544/16 EDUC 12 SOC 36 EMPL 26 JEUN 9 ECOFIN 45 + COR 1
Objet:	Projet de résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, relative à la promotion dans l'UE du développement socioéconomique et de l'inclusion au moyen de l'éducation: contribution de l'éducation et de la formation au Semestre européen 2016

Au cours de plusieurs réunions, le Comité de l'éducation a élaboré le texte visé en objet en vue de son adoption par le Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" lors de sa session du 24 février 2016.

Toutes les délégations approuvent désormais dans une large mesure le texte.

Le Comité des représentants permanents est dès lors invité à transmettre le texte au Conseil pour adoption, puis publication au Journal officiel.

**Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres,
réunis au sein du Conseil,
du 24 février 2016
relative à la promotion dans l'UE du développement socioéconomique et de l'inclusion
au moyen de l'éducation: contribution de l'éducation et de la formation
au Semestre européen 2016**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE ET LES REPRÉSENTANTS
DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES, RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL,

TENANT COMPTE

- de l'examen annuel de la croissance 2016 présenté par la Commission européenne sous l'intitulé "Consolider la reprise et renforcer la convergence"¹;
- du suivi de l'éducation et de la formation 2015 réalisé par la Commission européenne²;
- du rapport conjoint 2015 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (EF2020) - Nouvelles priorités pour la coopération européenne en matière d'éducation et de formation³;

¹ Doc. 14270/15.

² ISBN 978-92-79-50621-5.

³ JO C 417 du 15.12.2015, p. 25.

ESTIMENT CE QUI SUIVRAIT:

l'Europe se trouve confrontée simultanément à de multiples défis de société;

bien que, dans l'ensemble, l'économie de l'Union européenne connaisse une légère reprise, les effets de la crise financière et économique sur nos sociétés continuent de se faire sentir. Les disparités entre les États membres et à l'intérieur de ceux-ci ne cessent de croître, entraînant des déséquilibres à long terme. Dans de nombreux pays, le taux de chômage des jeunes reste alarmant et le niveau d'instruction insuffisant;

la crise des réfugiés actuelle place nos sociétés et nos systèmes éducatifs devant des défis considérables. Il est de notre devoir à tous de créer un environnement dans lequel chacun puisse développer ses talents, indépendamment de son parcours ou de ses origines;

dans le même temps, des menaces liées à la radicalisation croissante, débouchant parfois sur des actes de violence et de terrorisme, pèsent sur nos sociétés, mettant d'autant plus en lumière le rôle important que jouent l'éducation et la formation dans la promotion de l'inclusion, de la citoyenneté active et des valeurs fondamentales communes, telles que les présente la déclaration de Paris de mars 2015⁴;

il s'agit là de défis majeurs qu'il nous appartient de relever ensemble et dont les implications pour la politique en matière d'éducation ne sont pas négligeables. Afin d'assurer une reprise économique durable et de réduire les disparités et déséquilibres, il est indispensable que les États membres agissent conjointement avec les institutions de l'UE et en concertation avec d'autres institutions internationales, telles que l'OCDE, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO⁵;

⁴ Déclaration sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination, Paris, le 17 mars 2015.

⁵ Notamment l'objectif 4 du programme de développement durable des Nations unies, consacré à l'éducation et à l'apprentissage tout au long de la vie [Résolution 70/1, *Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030*].

CONSTATENT CE QUI SUIVIT:

transmettre aux personnes les aptitudes, les compétences et les connaissances utiles stimule l'innovation et la croissance tout en favorisant l'épanouissement et le bien-être de chacun. Il s'agit là du meilleur moyen d'empêcher des personnes de basculer dans le chômage, et donc de réduire le risque de pauvreté et d'exclusion sociale⁶;

il est regrettable que la transition entre l'éducation et le marché du travail reste marquée par des déficits de compétences et une inadéquation de celles-ci, ce qui pourrait constituer un frein pour les économies européennes en raison d'un manque de main-d'œuvre qualifiée appropriée, et, partant, réduire leur potentiel de croissance⁷. Il est cependant tout aussi regrettable que de nombreux travailleurs hautement qualifiés puissent se retrouver dans des emplois où leurs compétences sont sous-utilisées et qui pourraient réduire leur potentiel de développement personnel⁸;

l'éducation et la formation peuvent fortement contribuer à garantir la cohésion sociale et le bon fonctionnement du marché du travail. L'éducation et la formation devraient créer des conditions équitables pour tous et constituer un vecteur solide d'inclusion sociale et économique pour les groupes défavorisés en s'ouvrant à la diversité sous toutes ses formes. De même, l'éducation et la formation ont un rôle essentiel à jouer dans le développement du potentiel de chacun et dans le renforcement de la capacité à faire preuve d'esprit critique et à exercer un jugement juste et indépendant, notamment - mais pas seulement - dans le cadre des médias sociaux;

⁶ Examen annuel de la croissance 2016 [doc. 14270/15, p. 8].

⁷ 39 % des entreprises ont des difficultés à recruter des personnes ayant les compétences requises - [Third European Company Survey (Troisième enquête sur les entreprises européennes), Eurofound (2013)].

⁸ Enquête du Cedefop sur les compétences et les emplois en Europe (2014).

alors que les systèmes éducatifs obtiennent de bons résultats à bien des égards et contribuent de manière importante à développer le potentiel de croissance de l'Europe et à garantir que nos sociétés soient ouvertes et démocratiques, d'importantes lacunes demeurent. Il est particulièrement préoccupant de constater qu'un nombre élevé d'apprenants n'atteint pas un niveau d'études minimal, comme le montrent les chiffres récents sur les taux de décrochage scolaire⁹ et les niveaux de compétences de base¹⁰. La situation socioéconomique d'une personne, le fait qu'elle soit issue de l'immigration et son sexe continuent d'influencer de manière déterminante les résultats scolaires¹¹, limitant l'effet émancipateur¹² que l'éducation et la formation devraient avoir;

SOUMETTENT EN CONSÉQUENCE au Conseil européen de mars 2016 la contribution relative à l'éducation et à la formation présentée ci-après:

1. L'éducation et la formation devraient constituer une composante essentielle dans le cadre d'une approche globale visant à favoriser le développement socioéconomique et l'inclusion. Cela suppose des réformes ciblées des systèmes éducatifs en vue d'améliorer leurs performances en termes de résultats d'apprentissage, réformes qui font partie des efforts généraux nécessaires pour rétablir l'emploi et une croissance durable. Étant donné qu'ils sont bénéfiques à la croissance et qu'ils contribuent à la fois à la reprise sur le court terme et à la croissance économique sur le long terme, les investissements dans l'éducation et la formation devraient être considérés comme une priorité aux niveaux régional et national, comme à l'échelle de l'UE. Il ne s'agit pas dans tous les cas d'augmenter les budgets mais plutôt de mieux cibler les dépenses et de prévoir les bonnes incitations susceptibles d'améliorer la qualité.

⁹ Suivi de l'éducation et de la formation 2015, partie 2. En 2014, les jeunes quittant l'école prématurément dans l'UE représentaient 11,1 % de la population âgée de 18 à 24 ans, soit un pourcentage plus élevé que l'objectif de 10 % visé par la stratégie Europe 2020.

¹⁰ Suivi de l'éducation et de la formation 2015, point 1.1. D'après la dernière enquête PISA de l'OCDE en date (2012), dans l'UE, 17,8 % des résultats en lecture, 22,1 % des résultats en mathématiques et 16,6 % des résultats en sciences sont insuffisants, se situant donc au-delà du niveau de référence de 15 % fixé dans le cadre stratégique "Éducation et formation 2020".

¹¹ Suivi de l'éducation et de la formation 2015, point 1.1.

¹² C'est-à-dire donnant à tout un chacun les moyens de surmonter les restrictions ou les limitations dont il serait susceptible de faire l'objet en raison de son parcours personnel ou de sa situation socioéconomique.

2. Le développement des aptitudes, des compétences et des connaissances dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie est déterminant pour le bon fonctionnement d'un marché du travail dans lequel les talents individuels peuvent s'épanouir. Il faut réussir à préparer les jeunes à l'évolution des exigences du marché du travail, tout en veillant à ce que les compétences de ceux qui sont déjà sur le marché du travail puissent être mises à jour et améliorées en permanence. L'inadéquation des compétences et les déficits de compétences sont deux aspects que le secteur de l'éducation et celui de l'emploi devraient traiter en priorité. Cela signifie notamment qu'il faut mettre davantage l'accent sur l'acquisition de compétences transversales¹³ et qu'il convient d'encourager la formation par le travail, l'anticipation des besoins futurs en matière de compétences ainsi que les partenariats entre le monde de l'enseignement et celui de l'entreprise.

L'importance du développement des aptitudes et des compétences s'étend bien au-delà du marché du travail; il s'agit aussi de former des citoyens responsables capables de jouer un rôle actif dans la société et dans la vie démocratique. Les deux objectifs sont complémentaires, les aptitudes et les compétences requises dans la société présentant souvent tout autant d'intérêt sur le lieu de travail.

3. Il convient de poursuivre l'application des réformes structurelles visant à moderniser nos économies dans le but de favoriser l'acquisition d'aptitudes, de compétences et de connaissances afin de stimuler l'innovation et la productivité et de promouvoir l'inclusion. En conséquence, les systèmes éducatifs devraient s'efforcer de renforcer leur effet émancipateur en veillant à ce que chacun ait les mêmes chances indépendamment de sa situation socioéconomique, du fait qu'il soit issu de l'immigration ou de son sexe. En d'autres termes, les systèmes éducatifs devraient s'ouvrir pour faire face à la diversité croissante des apprenants, et des liens devraient être tissés avec l'ensemble des parties prenantes;

¹³ Telles que "apprendre à apprendre", la résolution de problèmes, les compétences entrepreneuriales et numériques, la créativité et l'esprit critique.

ET FONT PART DE LEUR VOLONTÉ DE:

1. coopérer en vue de promouvoir dans l'UE le développement socioéconomique et l'inclusion au moyen de l'éducation, par le biais de réformes, de politiques pertinentes et d'investissements ciblés. Il convient de répertorier et de faire connaître les politiques qui ont fait leurs preuves et de fournir un soutien adéquat pour leur mise en œuvre dans d'autres pays souhaitant s'en inspirer pour élaborer des politiques ou des réformes similaires;
2. suivre les progrès réalisés pour atteindre nos objectifs communs en matière d'éducation et de formation et poursuivre l'échange de connaissances et d'expériences, notamment dans le cadre des domaines prioritaires et des structures d'"Éducation et formation 2020" qui ont fait récemment l'objet d'un réexamen¹⁴. Ce faisant, il convient de veiller à la cohérence avec les grands objectifs de la stratégie Europe 2020 ainsi qu'avec les modalités de gouvernance dans le cadre du Semestre européen tout en respectant pleinement la subsidiarité, l'autonomie des établissements d'enseignement et la liberté pédagogique;
3. réaliser les investissements appropriés à tous les niveaux de l'éducation tout en incitant les systèmes éducatifs à relever les niveaux d'études, à repérer les déficits de compétences et l'inadéquation de celles-ci et à y remédier, et à renforcer l'effet émancipateur de l'éducation et de la formation. À cette fin, il convient de tirer pleinement parti des possibilités offertes par les instruments européens tels que les Fonds structurels et d'investissement européens, la garantie pour la jeunesse, le Fonds européen pour les investissements stratégiques et le programme Erasmus+;

¹⁴ Notamment les questions concrètes qui ont été recensées et les groupes de travail qui ont été récemment créés [cf. rapport conjoint adopté le 23 novembre 2015 - JO C 417 du 15.12.2015].

4. fournir aux enseignants, au moyen d'une formation initiale et d'un développement professionnel continu, des outils et des méthodes pédagogiques appropriés et modernes conçus pour renforcer le développement d'aptitudes et de compétences et l'acquisition de connaissances. L'ouverture des établissements d'enseignement au monde extérieur devrait faire partie intégrante de cette approche à tous les niveaux de l'éducation et de la formation. Il convient à cette fin d'encourager les partenariats nationaux, régionaux et locaux en faisant intervenir les parties prenantes concernées telles que les partenaires sociaux et les représentants du secteur de la jeunesse, dans le but de relever des défis spécifiques;
5. aller au devant des jeunes pour lesquels les perspectives de formation et d'emploi sont réduites du fait de leur situation socioéconomique ou de leur sexe ou parce qu'ils sont issus de l'immigration, afin de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté. Il convient de renforcer l'éducation des jeunes aux médias et au numérique ainsi que leur capacité à faire preuve d'esprit critique, tout comme leurs aptitudes sociales et leurs compétences citoyennes. Les enseignants et les directeurs d'établissement devraient être en mesure de repérer les premiers signes de désengagement et d'attirer l'attention sur ce point afin de relever les niveaux d'étude et d'empêcher le décrochage scolaire, l'exclusion sociale et la radicalisation violente;

INVITENT LA COMMISSION À:

1. continuer de promouvoir, dans le cadre du programme de travail Erasmus+ pour 2017, toute initiative permettant de relever les défis exposés dans la présente résolution, en tirant pleinement parti des possibilités offertes par le programme actuel. En outre, l'examen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel offre l'occasion de réfléchir aux moyens de relever au mieux ces défis en ayant recours aux différents instruments de l'UE existants, notamment le programme Erasmus+;
2. réaffirmer l'importance de l'éducation et de la formation dans toutes les initiatives européennes concernant la croissance, l'emploi et la durabilité pour l'après-2020 en tenant également compte d'initiatives plus vastes telles que les objectifs des Nations unies pour le développement à l'horizon 2030. Ceci est d'une importance toute particulière dans le cas de l'éducation, domaine dont la caractéristique est de s'inscrire dans le long terme;

3. présenter, d'ici la session du Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" de mai 2016, une proposition concernant une nouvelle stratégie pour des compétences en Europe permettant de soutenir les États membres, dans laquelle pourraient être examinés, entre autres, des moyens de renforcer le développement des compétences et l'acquisition de connaissances dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, en mettant particulièrement l'accent sur les points suivants:
- a. relever les niveaux d'études et prendre conscience du fait que l'on considère généralement que, pour réussir le passage de l'école au marché du travail et pour pouvoir accéder aux phases suivantes de l'apprentissage, l'exigence minimale est d'avoir achevé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou un cycle équivalent;
 - b. renforcer l'acquisition des compétences clés essentielles à l'apprentissage tout au long de la vie, à l'employabilité et à la participation active à la société et à la vie démocratique;
 - c. renforcer la capacité de l'Europe à anticiper les besoins futurs en matière de compétences et remédier aux déficits de compétences et à l'inadéquation de celles-ci, souligner la responsabilité conjointe du monde de l'éducation et du monde du travail et s'appuyer sur les initiatives émanant des deux secteurs;
 - d. promouvoir une plus grande transparence et un recours accru aux aptitudes et qualifications disponibles des travailleurs et des apprenants mobiles de l'UE;
 - e. renouveler le processus de modernisation de l'enseignement supérieur en Europe, notamment en:
 - améliorant la qualité et la pertinence dans l'élaboration et l'exécution des programmes;
 - développant le rôle d'innovateurs régionaux que peuvent jouer les établissements d'enseignement supérieur;
 - renforçant les liens entre les fonctions d'éducation et de recherche des établissements d'enseignement supérieur;
 - réagissant à l'impact de l'enseignement supérieur ouvert et en ligne;
 - se penchant sur le rôle civique que peuvent jouer les établissements d'enseignement supérieur en nouant des liens avec la communauté;
 - veillant à ce que toute personne susceptible de réussir dans l'enseignement supérieur en ait la possibilité, quelle que soit sa situation;

4. aider les États membres à renforcer le rôle que jouent l'éducation et la formation dans la promotion d'une citoyenneté active et des valeurs fondamentales, dans le prolongement de la déclaration de Paris¹⁵ et, dans ce contexte, assurer une synergie et une coopération avec le Conseil de l'Europe en matière de citoyenneté démocratique.
-

¹⁵ Déclaration sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination, Paris, le 17 mars 2015.